

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix, le 15 avril à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs Denis BANDELIER, Josette BESSE, Marcel BRUNGARD, Monique DINET, Xavier DOMON, Jean-Jacques DUPREZ, Arlette ECABERT, Hubert ECOFFEY, Jean-Claude JACOB, Daniel KUNTZ, Bernard LAVAL, Jean LOCATELLI, Évelyne MANTEY, Thierry MARCJAN, Robert NATALE, Pierre OSER, Jean-Claude TOURNIER, Elghazi ZOUNDARI **membres titulaires** et Patrice DUMORTIER, Claudine SARRET, Pierre VOGELWEID **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire.**

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Jacques BOUQUENEUR, Laurent BROCHET, Gérard FESSELET, Claude GIRARD, André HELLE, Bernard LIAIS, Sylvie MANZONI, Françoise PELCAT, Jean-Marc PELLETIER, Cédric PERRIN, Bernard TENAILLON, André THEVENOT.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Jacques BOUQUENEUR à Arlette ECABERT, Gérard FESSELET à Jean-Claude JACOB, André HELLE à Pierre OSER, Bernard LIAIS à Josette BESSE, Sylvie MANZONI à Pierre VOGELWEID, Jean-Marc PELLETIER à Jean LOCATELLI, Cédric PERRIN à Jean-Claude TOURNIER, Bernard TENAILLON à Claudine SARRET, André THEVENOT à Patrice DUMORTIER.

Assistaient à la séance : Monsieur Eric GILBERT, Myriam PISANO.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
07/04/10	08/04/10	En exercice	32
		Présents	22
		Votants	28

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président.

La secrétaire de séance est désignée parmi les membres titulaires présents. Josette BESSE est désignée.

2010-02-13 E – Contrat de rivière transfrontalier Allaine – Programme de réduction de l'utilisation des phytosanitaires en zone non agricole

Rapporteur : Hubert ECOFFEY

Le diagnostic des pratiques phytosanitaires a montré l'impact non négligeable des collectivités sur la contamination des eaux par les pesticides. Ce diagnostic, engagé par la Communauté de Communes Sud Territoire et réalisé par la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles de Franche-Comté, indique que même si les quantités de matières actives appliquées en zone non

agricole sont moindres par rapport à celles épandues dans le cadre des pratiques agricoles, les risques de transfert dans le milieu et notamment les eaux superficielles et les eaux souterraines sont nettement plus importants du fait de la nature même des surfaces traitées (imperméabilité, milieu inerte ne favorisant pas l'adsorption des molécules et leur dégradation).

L'étude met également en évidence de nombreuses pratiques à risques non seulement pour l'environnement mais également pour la santé des personnes qui emploient ces produits.

L'utilisation des pesticides par les particuliers est un enjeu fort pour la restauration de la qualité des eaux. Bien souvent, le non respect des doses homologuées entraîne des pollutions non négligeables. La présence de glyphosate dans les eaux, dans des quantités de plus en plus importantes, témoigne de ces pratiques à risque.

Dans le cadre du contrat de rivière Allaine, la Communauté de Communes Sud Territoire s'est engagée à sensibiliser les collectivités et les particuliers, afin de limiter leur utilisation. Pour cela un programme est proposé, qui, afin de développer une certaine effervescence au niveau du bassin français, sera développé et coordonné en direction des collectivités et des particuliers.

Programme en direction des collectivités

Ce programme vise deux objectifs :

- la sensibilisation à la réglementation, aux risques sanitaires et environnementaux..., des différents niveaux hiérarchiques (élu, directeur de service, agent d'application...), afin d'utiliser efficacement et d'une manière adéquate les phytosanitaires.
- l'engagement de plans de désherbages par les communes comprenant l'utilisation optimale des produits chimiques, la mise en place de techniques alternatives, et si nécessaire, l'acquisition de matériel.

Ce programme passe notamment par la réalisation de réunion d'information et de journées de formation. Elles seront réalisées par la FREDON Franche-Comté (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles). La FREDON est un syndicat professionnel agricole chargé de la surveillance sanitaire des végétaux, agréée par le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, et spécialisé dans l'utilisation des phytosanitaires en zones agricoles et non agricoles.

Le planning est le suivant :

Automne 2010 - **Sensibilisation des élus** par la réalisation d'une présentation concise (environ 30 minutes) traitant de la responsabilité des élus, des risques sanitaires et environnementaux, des techniques alternatives et de l'engagement de plans de désherbage.

Automne 2010 – **Présentation par la chargée de mission du Contrat de rivière de la démarche auprès des services techniques** des collectivités les plus importantes.

Automne–Hiver 2010 - **Formation des agents des collectivités par la réalisation de deux formations :**

- formation aux bonnes pratiques des applicateurs, comprenant une partie théorique et une partie pratique (types de molécules, risques, matériel, calcul des doses... - 1 journée).
- formation sur les types de traitements chimiques, les techniques alternatives (avantages, inconvénients), en direction des techniciens ou décideurs (directeur de service technique, élu en charge des services techniques – ½ à 1 journée).

En fonction de la demande, ces journées pourront être renouvelées. Il est toutefois déjà prévu de réaliser une journée de formation par an pour les agents applicateurs, afin de permettre au maximum d'agents techniques d'être sensibilisés durant les 5 années du Contrat de rivière.

Printemps 2011 - **Engagement de plans de désherbage par les communes volontaires**

Les aides pour la réalisation de ces plans sont de 65% provenant de l'Agence de l'eau et de la Région Franche-Comté. Le plan de désherbage est modulable en fonction des caractéristiques et des objectifs communaux.

Les étapes sont les suivantes :

- définition du contenu du plan et des objectifs. Le coût d'un plan varie, en fonction de sa complexité et de la taille de la commune, entre 1 000 et 5 000 euros,
- diagnostic des pratiques et des secteurs à traiter (automne 2011),
- réalisation d'une nouvelle campagne (2012),
- bilan de la campagne et ajustements (fin 2012).

En cas de nécessité, l'achat de matériels alternatifs est soutenu à hauteur de 80 % par l'Agence de l'eau et de la Région Franche-Comté.

Programme en direction des particuliers

La sensibilisation en direction de la population passera par divers moyens de communication, et sera réalisée parallèlement à celle des collectivités :

Printemps 2010 – **Réalisation d'enquêtes et analyses de sol dans des jardins**

La difficulté réside dans l'accès aux propriétés privées, notamment pour réaliser la prise de contact avec des jardiniers. Un appel sera lancé au moyen de la presse quotidienne et du journal communautaire. Cela représentera un premier mode de sensibilisation.

A partir de l'automne 2010 – **Information des particuliers par divers moyens de communication** (plaquette d'information présentant l'interprétation des enquêtes et des analyses de sols, information lors de marchés aux fleurs...).

Printemps 2011- **Réunions d'informations en direction des particuliers** en soirée.

Parallèlement, à la sensibilisation directe de la population locale, il est proposé de mettre en place une **charte de vente des produits phytosanitaires** avec les commerçants : amélioration de l'information et du conseil aux acheteurs, développement de l'offre en produit « naturels »... Le planning est le suivant :

- Listing et prise de contact avec les commerçants - printemps 2010
- Elaboration de la charte en liaison avec les commerçants – automne 2010
- Lancement de la charte – 2011

Le montant du programme, sur 5 ans, s'élève à 27 000 euros, réparti comme suit :

- Information en direction des élus (réunion d'information, formations...) : 5 000 euros sur 5 ans
- Enquêtes et analyses de sols : 5 000 euros
- Information des particuliers et réalisation d'une charte : 17 000 euros

Montant des actions						
Actions	Echéancier					Montant HT (€)
	2010	2011	2012	2013	2014	
Animation	intégré dans le poste de chargé de mission					0 €
Enquêtes et analyses de sols	5 000 €	-	-	-	-	5 000 €
Information des particuliers et réalisation d'une charte	8 500 €	8 500 €	-	-	-	17 000 €
Information et formation des élus, agents applicateurs...	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	5 000 €
Total	14 500 €	9 500 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	27 000 €

Plan de financement							
Actions	Partenaires financiers	Echéancier					Total HT (€)
		2010	2011	2012	2013	2014	
Agence de l'eau (50%)		7 250 €	4 750 €	500 €	500 €	500 €	13 500 €
Région Franche-Comté (15%)		2 175 €	1 425 €	150 €	150 €	150 €	4 050 €
CCST (35%)		5 075 €	3 325 €	350 €	350 €	350 €	9 450 €
Total		14 500 €	9 500 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	27 000 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'approuver la réalisation du programme de réduction de l'utilisation des phytosanitaires en zone non agricole
- d'autoriser le Président à solliciter l'aide financière de l'Agence de l'Eau et de la Région Franche-Comté
- d'autoriser le Président à signer tout document administratif, juridique ou financier relatif à cette prise de décision.

<p>Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.</p> <p>Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le Et publication ou notification le</p> <p>Le Président,</p>	<p>Le Président,</p>
--	-----------------------------